

République française
COMMUNE DE PONT DE MONTVERT - SUD MONT LOZERE
DEPARTEMENT de la Lozère

DE_2021_007

Séance du mardi 26 janvier 2021

Membres en exercice : 19	Date de la convocation: 22/01/2021
Présents : 17	<i>L'an deux mille vingt-et-un et le vingt-six janvier l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Stephan MAURIN,</i>
Votants: 17	
Pour : 17	
Contre : 0	<u>Présents</u> : Clara ARBOUSSET, Catherine BLACLARD, Florence BOISSIER, Sophie BOISSIER, Lucie BONICEL, Michèle BUISSON, Julie DELES, Cyril DJALMIT, Christelle FOLCHER, François FOLCHER, Guillaume HARVOIS, Olivier MALACHANNE, Thibaud MALGOUYRES, Stephan MAURIN, Gilles MERCIER, Daniel MOLINES, Fabienne PUCHERAL MOLINES
Secrétaire de séance: Catherine BLACLARD	<u>Représentés</u> : <u>Excusés</u> : Matthias CORNEVAUX, Mathieu PUCHERAL <u>Absents</u> :

Objet: Motion contre le déclassement des collèges Henri Gamala au Collet de Dèze et Marcel Pierrel à Marvejols - DE_2021_007

Lors des derniers Conseils d'Administration, les Principaux des établissements nous ont appris que pour la rentrée 2021, :

- le collège Henri-Gamala au Collet de Dèze, classé depuis de nombreuses années en catégorie 2, sera déclassé en catégorie 1
- le collège Marcel-Pierrel de Marvejols qui était classé en catégorie 3 depuis de nombreuses années sera déclassé en catégorie 2. (pour rappel, le classement des collèges s'effectue en 5 catégories, 5 étant le meilleur classement)

Cette décision nous apparaît totalement infondée au regard du contexte et de la situation. Depuis fort longtemps, dans le département de la Lozère et en accord avec le ministère de l'Éducation Nationale, les petits collèges ont été classés en catégorie 2 du fait de l'existence d'internats permettant de maintenir un effectif suffisant et d'être attractifs pour les équipes pédagogiques. C'est pourquoi le déclassement du collège Henri-Gamala au Collet de Dèze est incompréhensible, d'autant que nous avons pu constater que notre politique de proximité paie. En effet, grâce à nos internats, nous offrons à des familles qui habitent hors du département, une scolarité mieux adaptée aux besoins de leurs enfants en difficulté.

Le collège Marcel-Pierrel à Marvejols compte 306 élèves (35 élèves supplémentaires par rapport à la rentrée 2019) et les effectifs sont en hausse régulière depuis 3 ans, et ce, malgré une très forte concurrence avec l'enseignement privé sur la ville de Marvejols. Il compte une SEGPA de 63 élèves, également en augmentation constante depuis 2017. Il dispose d'une Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire (ULIS) avec près de 28 élèves. Une Unité d'Enseignement Externalisée (UEE) a été créée en décembre 2019, qui accueille 12 élèves du Centre d'Éducation Motrice (CEM) de Montrodât avec des troubles cognitifs et moteurs très importants, pour l'accueil desquels le Département a fait des investissements. Depuis la rentrée scolaire 2019, un Pôle Inclusif d'Accompagnement Localisé (PIAL) y a été implanté où 9 AESH accompagnent des élèves en situation de handicap dont certains présentent des troubles autistiques importants. Ce collège dispose d'un internat d'une capacité de 40 lits et est également support du GRETA pour accueillir régulièrement des formations pour les adultes. Les personnels et équipes éducatives de ces deux collèges ne ménagent pas leurs efforts pour rendre attractif leur établissement en menant des actions ambitieuses de communication, de développement de projets et d'options, notamment sur l'International (ouverture de LCE, projet ERASMUS...), et sont très engagés pour le développement du numérique. Le collège du Collet de Dèze d'ailleurs a été collège préfigurateur du Grand plan numérique national et mène, depuis, une pédagogie innovante par l'usage des équipements numériques.

Date de réception de l'AR: 29/01/2021
048-200057594-20210126-DE_2021_007-DE

Considérant que :

- 5 millions ont été investis par le département pour la rénovation complète du collège du Collet de Dèze et que pour le collège de Marvejols, ce sont plus de 300 000 €.
- le conseil municipal soutient activement le développement des « collèges thématiques » (Orchestre au collège, section football féminin, section équestre, jeunes sapeurs pompiers...)
- Ces choix s'inscrivent dans une politique d'attractivité pour nos territoires. Ces déclassements sont en complète contradiction avec l'objectif de maintien d'une offre de proximité et d'une ambition renouvelée en faveur des territoires ruraux, prôné par le ministère de l'Éducation Nationale et dans l'Agenda rural (cf rapport de la Mission-ruralité de juillet 2019). « La Mission recommande de travailler à une plus forte territorialisation des politiques éducatives de l'État, afin de mieux prendre en compte les spécificités des territoires ruraux. Pour cela, la Mission recommande d'établir un indice d'éloignement et de fragilité socio-économique des élèves qui classerait les établissements, notamment les collèges, selon leur pertinence territoriale et leur zone de recrutement...Il doit servir également à assurer une péréquation nationale de la répartition d'effectifs d'enseignants, afin d'affecter plus d'enseignants dans les académies où le nombre d'établissement « éloignés » est élevé. ».
- Ces déclassements fragilisent des équipes jusque-là stables, font perdre de l'attractivité à ces établissements et risquent d'engendrer un turn-over des personnels qui aura pour conséquence de freiner les projets initiés.
- Cette décision a été prise sans aucune concertation, mettant devant le fait accompli les personnels, les acteurs de la vie civile et les élus.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

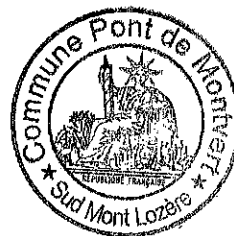
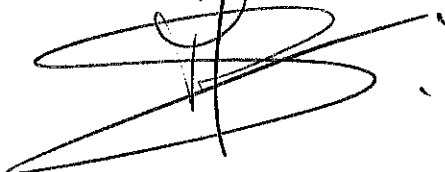
DESAPPROUVE cette décision administrative et purement comptable de déclasser deux collèges très dynamiques, en progression d'effectifs et dont les élèves ont des résultats scolaires bien supérieurs à la moyenne académique (100 % de réussite au BNS pour les deux collèges en juin dernier).

DEMANDE des explications sur les motifs de ces déclassements ;

EXIGE la révision de la décision de déclassement pour la rentrée 2021 auprès du ministère de l'Éducation Nationale pour que les deux collèges retrouvent leur classement respectif.

Ainsi fait et délibéré, au Pont de Montvert,
Les jours, mois et an que ci-dessus.

Le Maire, Stéphan Maurin



RF Préfecture de Morde
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 29/01/2021 048-200057594-20210126-DE_2021_007-DE